

# Port de plaisance à Coupvray : vers un démarrage des travaux en 2025 ?

Après l'enquête publique, le projet de port de plaisance à Coupvray vient de recevoir un avis favorable. Les inquiétudes concernaient surtout le surplus de trafic routier.



Prévu pour être livré en 2025, le projet de port de Coupvray ne devrait finalement que démarrer l'an prochain. ©Image prévisionnelle transmise à La Marne.

Par [Julia Gualtieri](#) Publié le 24 Avr 24 à 7:00

« On avance, c'est une étape importante et indispensable que l'on vient de passer », souffle Thierry Cerri, le maire de Coupvray. Voilà plus de 7 ans que la commune travaille sur la création d'un [port de plaisance](#) donnant sur le canal de Chalifert. Du 15 décembre au 15 janvier 2024 avait lieu la concertation publique, temps obligatoire pour tout projet d'urbanisme qui vise à [recueillir les remarques](#) de la population et des personnes publiques associées.

## Avis favorable

Ainsi, pendant ce mois de concertation, **647 visiteurs** se sont connectés au site qui a recueilli au total 1 076 visites. Parallèlement, **77 contributions** ont été enregistrées.

Saisie d'une demande pour l'organisation d'une réunion publique, la commissaire enquêtrice a

choisi d'y accéder et celle-ci s'est tenue le 16 janvier, entraînant une prolongation de la concertation de quelques jours. Le soir de la réunion, **une centaine de personnes** avaient fait le déplacement.

Au final, la commissaire enquêtrice a donné un **avis favorable** avec deux réserves et une recommandation le 22 mars dernier. « Nous avons tout pris en compte », indique le maire.

## Le projet en résumé

Le projet du port de Coupvray vise à créer un port de plaisance comptant une petite centaine d'anneaux pouvant accueillir des bateaux et des péniches-hôtel. Un nouveau quartier habillera l'ensemble avec environ 263 logements – soit 50 maisons individuelles et 213 logements collectifs – comptant 25% de logements locatifs sociaux. Ceux-ci seront réalisés par les promoteurs Axone et Demathieu et Bard. Des commerces et des équipements de services (dont une mini-crèche, un local de vie commune, une capitainerie) compléteront le tout. Il est également question d'inclure un parking ouvert de 62 places de stationnement, ainsi que des voies de desserte (piétonnes et cyclables) et des aménagements paysagers (noues, bassin de rétention).

## Quelles conséquences sur le trafic routier ?

La première réserve concernait l'étude du trafic automobile lié au tourisme et aux nouveaux logements inclus dans le projet. En effet, celle-ci estimait la **hausse du trafic à 12%**, lequel devait être entièrement absorbé à terme avec la création de la déviation de Chalifert – un projet très attendu, mais loin d'être concret. Mais les critiques concernaient surtout la date de cette étude : elle s'appuyait en effet sur des **comptages effectués en février 2020**. Or, de l'avis des participants, le trafic s'est accentué en 4 ans et les conditions de circulation se sont dégradées. La commissaire enquêtrice note qu'il s'agit de la principale préoccupation des habitants qui se sont exprimés.



Le projet inclut le port mais aussi un nouveau quartier et des commerces. ©Image prévisionnelle transmise à La Marne.

La première recommandation visait donc à **actualiser ces études**. « C'est fait. Les analyses sont en cours », assure Thierry Cerri. Les nouveaux résultats sont attendus dans les semaines à venir. La commissaire note par ailleurs que la solution initialement prévue – la suppression de quelques places de parking sur la rue du Pont du Try – concerne la fluidité et non le trafic.

Nous suivrons les recommandations des experts qui mènent l'étude. Les aménagements à prévoir seront relatifs à l'impact sur le trafic.

Thierry Cerri, maire de Coupvray

## Pourquoi pas d'écoquartier ?

Côté logements, la commissaire estime qu'ils répondent à une demande bien réelle, même si d'autres sont en cours de constructions au sud de la commune. Par ailleurs, si certains participants se sont interrogés sur la compatibilité du projet avec la loi Climat et résilience de 2021 et l'objectif

de **zéro artificialisation nette des sols**, la commissaire souligne que les espaces concernés « ne sont pas considérés comme des espaces naturels agricoles et forestiers et sont inscrits dans le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal NDLR) comme des espaces d'urbanisation autorisés ».

Petite remarque tout de même : selon elle, **le projet « aurait pu être plus vertueux »** avec la création d'un écoquartier. Interrogé, le maire réagit :

Les logements seront classés Passive House (logements dont la consommation énergétique au mètre carré est très basse, voire nulle ou positive NDLR), il y aura des pistes cyclables... ça n'en aura pas le nom, mais on y sera.

Thierry Cerri

## Une liaison cyclable en attente

Dans ses conclusions, la commissaire note également que la **liaison cyclable entre Coupvray et Lesches**, le long de la départementale, est très attendue. Actuellement, il n'y a même pas de trottoir. « Il serait évidemment intéressant qu'elle soit réalisée en même temps que le port et même avant pour tous les habitants de Lesches qui viennent consommer à Coupvray », reconnaît Thierry Cerri. La piste est en effet inscrite dans les plans, reste à savoir comment la financer : « Les discussions sont ouvertes entre les deux agglomérations qui ont la compétence sur les liaisons douces », poursuit-il. Lesches appartient en effet à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et non Val d'Europe.

Enfin, et c'était la deuxième réserve émise par la commissaire, la **protection de la rive écologique ouest** en espace boisé classé, incluant la protection des arbres à cavité, véritables hôtels de biodiversité sera faite, assure la mairie.

Le projet entre donc dans une nouvelle phase et le maire espère pouvoir assister au lancement du chantier début 2025. « Maintenant, le préfet va donner son avis, il y aura une période de recours de 4 mois puis nous pourrons passer aux permis de construire, enfin ! », se réjouit-il. Depuis 2021, selon la mairie, « 32 engagements ont été pris pour faire évoluer le projet ».